

évêque de Léon, M. de La Marche, fit graver sur sa tombe : *Hic jacet Franciscus, insignis peccator, ignavus paenitens; supple precibus qui cinerem calcas*¹.

On comprend que des prélats animés de tels sentiments eussent quelque difficulté à laisser séculariser la charité. Ils savaient que l'Eglise avait jusqu'alors, presque de ses seules ressources, fondé, soutenu les hôpitaux, les refuges et soulagé toutes les misères. Ils voulaient que, dans les appels aux fidèles, on s'adressât avant tout au sentiment chrétien qui avait opéré tant de merveilles. Christophe de Beaumont, qui livra tant de combats, n'acceptait pas facilement le concours des profanes. En 1773, à l'occasion d'un incendie à l'Hôtel-Dieu, d'Alembert lui fit remettre dans la sacristie de Saint-Roch, au moment de dire la messe, 1.200 livres qu'il avait recueillies au sein de l'Académie, trouvant piquant, écrivait-il à Voltaire², de lui verser « l'argent des philosophes pour les pauvres dans le temps où il s'habillait pour les exorciser ». Beaumont se montra défavorable au Mont-de-piété créé par les lettres du 9 décembre 1777. Comme on lui représentait que cet établissement procurerait, chaque année, 150.000 livres à ses pauvres : « Eh bien, répondit-il, je m'oppose encore à cette usure publique, et je fournirai moi-même aux pauvres 200.000 livres³. » Lors-

1. Le chapitre se chargeait parfois de rétablir la vérité. La Motte-Houdancourt, archevêque d'Auch, avait fait mettre sur sa tombe : « Cy-gît, en attendant la résurrection des morts, Henri de Lamotte-Houdancourt, indigne archevêque d'Auch. » Le chapitre fit graver, en face, ces paroles sur un marbre noir : « Quod Henrici meritis detraxit humilitas id reddit veritas, illum pietate, doctrina et nobilitate clarissimum, venturis retro sæculis commendans, 1684. » MONLEZUN, *op. cit.*, p. 520. En fait d'épithètes, signalons comme chef-d'œuvre de mauvais goût celle qui fut faite par Colletet sur Mgr de Marca, enlevé par la mort avant d'avoir pu prendre possession du siège de Paris : « Cy-gît l'illustre de Marca que le plus grand des rois marqua pour être le prélat de son église ; mais la mort, qui le remarqua, et qui se plaît à la surprise, aussitôt le démarqua. » — La ville de Saint-Flour, par reconnaissance pour les bienfaits de Mgr de Ribeyre, avait fait placer ses armes sur la grande porte d'entrée qu'il avait fait ouvrir, avec ces vers :

De Ribeyre, en ces lieux, tu vois le moindre ouvrage.
Compter nos monuments, c'est compter ses bienfaits.
De l'Eglise et du pauvre il accroît l'héritage
Et lègue à ses parents les heureux qu'il a faits.

2. Lettres des 9 et 12 janvier 1773.

3. *Correspondance secrète sur la cour et la ville*, publiée par M. DE LESCURE, t. 1, p. 132. — Les collègues de Beaumont se montrent moins scrupuleux sur les Monts-de-piété. Nous en voyons plusieurs, tels que M. de Leyssin à Embrun, en fonder dans leur ville épiscopale. Presque toutes les paroisses du diocèse d'Alet possèdent des *Monts-de-piété* où des revenus

qu'on pouvait parler ainsi, lorsqu'on offrait 100.000 écus pour frais du premier établissement de l'Ecole militaire, lorsqu'on répondait aux demandes de Sartine, lieutenant de police : « Voici 50.000 écus, c'est à peu près tout ce qui me reste, et je regrette d'avoir à vous offrir si peu pour tant d'infortunés », on avait quelque droit d'émettre son avis en matière de charité. Les adversaires de Beaumont, frappés de ses prodigalités, l'accusèrent de faire des dettes, ce qui était inexact. L'archevêque, malgré son horreur de toute concession, fut amené par la force des circonstances à associer une protestante, M^{me} Necker, à ses générosités. La reine Marie-Antoinette dissipant son argent et son temps en amusements, c'est à M^{me} Necker que Beaumont remit les 500.000 livres gagnées dans un procès avec la ville, en vue de l'établissement qui porte encore le nom d'hôpital Necker. « Le prélat, disaient les *Nouvelles à la main*, s'en est rapporté à elle, quoique hérétique¹. » L'esprit du temps avait fait accepter et, en quelque sorte, imposé une association qui eût étonné Louis XIV. Il devenait évident que désormais le clergé n'aurait pas le monopole de la charité publique.

V

Cependant un beau rôle lui était encore réservé à la veille de la Révolution. Dieu, en envoyant, en 1788-1789, un hiver particulièrement rigoureux, semble avoir voulu donner l'occasion à ce noble épiscopat de montrer, avant de disparaître, à la France et au monde, tout ce dont il était capable en fait de charité. On connaît l'admirable conduite de M. de Juigné, archevêque de Paris, épuisant toutes ses ressources, s'écriant, lorsque sa bourse est vide, en présence des misères à soulager : « Il nous

particuliers légués le plus souvent par les pasteurs pour soulager les pauvres de la paroisse, marier les filles pauvres, prêter des grains à ceux qui en manquaient pour les semailles. LASSERRE, *op. cit.*

1. P. REGNAULT, II, p. 329-334. — *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1880, article de M. d'Haussonville sur l'hôpital Necker. — BACHAUMONT, 30 août 1779.

viendra peut-être demain des lods et ventes¹ », finalement contractant un emprunt de 400.000 livres, qui est garanti par son frère, le marquis de Juigné. La province marche sur les traces de la capitale. A Béziers, M. de Nicolai se met à la tête des souscripteurs pour former un grenier d'abondance. Il reçoit dans son palais les infirmes et les vieillards. Il fait jeter dans l'immense cheminée de la salle des pas-perdus des arbres entiers, enlevés à sa résidence favorite de Lignan, pour réchauffer les malheureux qu'il se charge aussi de nourrir. Il fait livrer le blé à bas prix et paie la différence entre le chiffre d'achat et le chiffre de vente. Les consuls envoient au prélat une députation pour le remercier de sa générosité.

Dans l'ancien régime, par suite de conditions économiques particulières et de la difficulté des communications, c'est par le manque de pain que se produisait la détresse publique. En ces circonstances, les évêques étaient toujours la providence de leur diocèse. Dans une disette, on avait vu l'avant-dernier évêque de Mâcon, M. de Valras, faire venir tout d'un coup et prendre à ses frais 6.000 hectolitres de blé². Louis XVI, au début de son règne, avait fait écrire à tous les curés du royaume pour leur demander d'user de leur influence en vue de calmer le peuple que la faim poussait au pillage des greniers publics. Le clergé fut admirable³, et ses conseils, ses largesses aidèrent la nation à traverser cette crise. Celle de 1789 fut autrement redoutable et, pour la conjurer, il fallut un immense effort de la charité chrétienne et française.

1. Les lods et ventes étaient des droits sur les successions, les transactions, et formaient la meilleure part des revenus de l'archevêque de Paris.

2. Le même évêque, dans une année de grêle, avait distribué 20.000 livres. LA ROCLETTE, *op. cit.*, p. 585. En 1725, M. Le Normand, évêque d'Evreux, avait fait distribuer en quelques jours 1.000 écus de pain.

3. Voir en particulier pour le diocèse de Soissons, PÉCHEUR, *op. cit.*, t. VII, p. 447 et suiv. M. de Bourdeilles disait dans son mandement : « Je sais quelle est la véritable destination de mes revenus, et je ne puis en faire un meilleur usage qu'en les consacrant au soulagement des malheureux. » En la seule année de 1775, la chartreuse de Bourfontaine donna quatre-vingt muids de blé pour les pauvres et pour les semences. En 1784, M. de Bourdeilles prodigua de nouveaux secours au sujet des ravages causés par un débordement de l'Aisne ; en 1788, à l'occasion des grêles. — Le prix du blé était très variable d'une province à l'autre. M. de Boisgelin, dans une lettre du 22 janvier 1783, porte à 38 livres le prix du setier de blé (156 litres) à Aix, alors qu'il ne valait que 20 ou 22 livres à Paris.

Du fond de l'Italie, le pape Pie VI donna l'exemple. Il fit acheter dans la péninsule et expédier à Avignon 9.000 rubies, soit environ 261.000 décalitres de blé¹. Ce qu'il faut partout c'est du blé, du pain. « Du pain ou le pillage », crie le peuple d'Arles. M. Dulau accourt, provoque une souscription, s'inscrit pour une forte somme, réunit immédiatement 41.000 francs et le peuple se calme. A Evreux, M. de Narbonne-Lara se rend lui-même tous les matins à la halle pendant cinq semaines. Il fixe le blé au minimum et, suivi d'un domestique porteur d'une bourse, il indemnise tous les marchands séance tenante. Talleyrand-Périgord, comme archevêque de Reims et comme abbé de Saint-Quentin, fait livrer les grains à bas prix². M. de Séguiran à Nevers, M. de Clugny à Riez, multiplient leurs efforts. Jean de Castries, évêque de Vabres, fait établir à Saint-Affrique un grenier d'abondance pour lequel il verse 10.000 francs et sauve ainsi son pays de la famine. Ce charitable prélat, mourant à Paris, dès les premiers temps de la Révolution, ordonnera à son secrétaire de distribuer aux pauvres et aux églises de son diocèse « tout ce qui lui restait, tant en argent qu'en numéraire ». M. de Bourdeilles adresse un pressant appel à ses diocésains et tous les couvents du diocèse luttent de générosité³.

Les registres municipaux de Blois témoignent de la magnificence de Mgr de Thémis. On ne s'étonne pas de voir ainsi multiplier les charités, en un rigoureux hiver, un prélat qui avait fondé de ses deniers à l'hôpital général quarante lits pour les enfants et quarante-quatre pour les femmes. M. de Lubersac, évêque de Chartres,

1. GRANGET, *Histoire du diocèse d'Avignon*, t. II, p. 436. Le vice-légat Casoni fit distribuer des provisions aux pauvres et ouvrir des ateliers publics.

2. De tout temps les évêques s'étaient cru obligés de nourrir leur peuple dans les rudes hivers. On citait à Saint-Pons la conduite de Mgr Grillon dans une telle circonstance. Les évêques possesseurs d'abbayes se croyaient obligés de donner à la fois comme évêques et comme abbés. Le cardinal La Rochefoucauld multiplia ses aumônes comme archevêque de Rouen et comme abbé de Cluny.

3. Abbé SERVIERES, *Histoire de l'Eglise du Rouergue*, p. 542-543. — L'abbesse de Notre-Dame de Soissons fait distribuer 3.000 livres de pain par semaine, bien que le couvent n'ait plus que 340 muids de blé. PÉCHEUR, *loc. cit.*, p. 451. — A Toul, M. de Drouas fait vendre sur le marché pour les pauvres le blé un quart au-dessous du prix, ce qui le fait baisser. Abbé MARTIN, *op. cit.*, t. II, p. 565-566.

ne se contente pas de lancer un beau mandement au sujet de la grêle du 13 juillet. Après avoir épuisé ses ressources par ses contributions personnelles, il va lui-même dans toutes les maisons de la ville et des faubourgs solliciter la charité des habitants en faveur des campagnes désolées. Cette quête d'un nouveau genre produit les plus heureux effets¹.

Mais le plus grand triomphe était réservé à Boisgelin, archevêque d'Aix. Quelques années avant 1789, dans une crise provoquée par l'absurde législation sur les grains, Boisgelin, partisan passionné de la liberté commerciale, avait imposé, sous sa responsabilité personnelle, aux vives répugnances de l'abbé Terray la libre circulation des grains étrangers; la situation s'était améliorée immédiatement. Son intervention ne fut pas moins nécessaire et moins efficace à la veille des Etats Généraux. Mirabeau avait apporté à Aix cette agitation révolutionnaire dont le résultat fut le pillage des greniers publics, l'outrage aux représentants du gouvernement et des menaces contre le palais de l'archevêché. M. de Boisgelin fut admirable. Se regardant, dit son historien, M. de Bausset, « comme investi de cette espèce d'autorité qui peut seule suppléer à la force par la confiance générale », il convoque chez lui les magistrats de la ville, les concitoyens les plus considérés, les négociants les plus importants. Il leur parle avec tant de chaleur et d'onction que ces hommes, découragés et encore effrayés par la présence du péril, se raniment à sa voix et lui promettent que tout le blé dont ils peuvent disposer arrivera à Aix dans le courant de la semaine. Assuré de leurs dispositions, il reprend la parole, mais ce n'est que pour ajouter ces mots : *Si les fonds vous manquent, je m'engage pour 100.000 francs.* Ce trait de générosité achève d'exalter les esprits et de remuer tous les cœurs. La nouvelle se répand en un moment et le calme se rétablit.

M. de Boisgelin voulut faire davantage et il ménagea à la religion un véritable triomphe. Dès le lendemain, il

1. Cf. BERGERIN et DUPRÉ, *Histoire de Blois*, 1847, t. II, p. 501. — LAURENT *op. cit.*, p. 178.

convoqua les curés de la ville à l'archevêché et il leur dit : « J'ai, autant que la prévoyance humaine le permet, assuré la quantité de blé nécessaire pour les besoins du moment; mais il serait urgent de rendre aux greniers publics les grains qu'on a enlevés, et c'est à vous à faire parler la religion; allez remplir cette noble mission. » Ils partent, et des prêtres, par la seule force de la persuasion et de la foi, réparent en quelques heures le désordre que la force publique a été impuissante à conjurer. Le peuple étonné, attendri, reconnaît sa faute, et il rapporte en triomphe aux greniers publics ces mêmes blés qu'il pillait naguère au milieu des cris de fureur. L'archevêque venait à ce moment de présider une cérémonie religieuse. Il traverse les flots de cette foule tout à l'heure si menaçante : il ne reconnaît pas les mêmes hommes; le peuple ému environne sa voiture et « le reconduit à son palais, avec les acclamations de la joie, du respect et de l'amour ». Les habitants d'Aix accourent à l'archevêché et demandent à l'archevêque de célébrer ce retour à la paix par un acte solennel de religion. Il s'empresse de répondre à ce désir; il annonce qu'il se rendra à la cathédrale pour y rendre grâce à Dieu et il invite tous les corps de la ville à s'y trouver. Quelques heures lui suffisent pour préparer son discours. « On conçoit facilement, dit M. de Bausset, que M. de Boisgelin n'avait pas besoin du talent de la parole dont il avait fait un si long usage pour s'élever à toute la hauteur de son sujet. Il est des occasions où les hommes les moins éloquents se sentent inspirés par les circonstances; mais il n'en est pas moins vrai qu'en ce moment il parut au-dessus de lui-même. Lorsque du haut de la chaire pastorale il déplora le crime et le repentir du peuple qui l'écoutait, la sainteté du lieu ne put arrêter les transports de douleur et d'admiration qui se firent entendre de toutes les parties du temple et du sanctuaire. » Boisgelin lui-même raconte ses émotions dans cette lettre toute chaude, toute frémissante d'émotion. « Oh quel jour, dit-il, et quelle fête! Jamais il n'y eût spectacle semblable : une ville entière préservée de la famine, tous les ordres réunis sans privilèges, et la recon-

naissance publique me couvrant de ses bénédictions; un peuple immense battant des mains, des pieds, exprimant l'amour de son archevêque par tous ses regards et ses mouvements; tous les corps, tous les ordres dans le concours général, tous les sentiments portés à l'enthousiasme... Et songez à moi quand élevé devant l'autel au-dessus d'une multitude immense, je leur ai parlé de leurs malheurs, de leurs remords, de leur union. Tous les yeux étaient en larmes, et ma voix attendrie n'empruntait de ma sensibilité même que plus de force et de mouvement. » M. de Boisgelin terminait par cette belle et profonde parole : « Quelle est la fête qui puisse valoir celle du peuple ? »

De pareils triomphes, même en 1789, ne sont pas vulgaires. Il y avait quelque chose de plus beau encore que d'emprunter des centaines de mille francs pour les pauvres, quand on était en situation de pouvoir les rendre et de ne manquer de rien, c'était en pleine persécution, sur le point de quitter la France pour l'exil, de se dépouiller de ses dernières ressources. Que de saintes imprudences de ce genre l'histoire s'est plu à enregistrer chez ces prélats qui ne surent jamais repousser une demande ! M. de Serre racontait en pleine Chambre des pairs le trait suivant de M. de Pressigny, évêque de Saint-Malo. « Au moment où il se disposait à partir, c'est-à-dire dans ce moment que je pourrais appeler suprême, puisqu'il était alors impossible de ne pas penser que ce fût le dernier qu'il passait en France, deux curés de son diocèse viennent le trouver et lui font connaître les besoins qu'éprouvaient les paroisses qui leur étaient confiées. Il fait appeler son secrétaire. De quelle somme, lui dit-il, puis-je disposer ? — De 1.500 francs, Monseigneur, répond le secrétaire, mais c'est tout ce qui vous reste, et vous ne toucherez rien de bien longtemps. — C'est bien, dit le généreux évêque, apportez-moi ces 1.500 francs. » Et sur-le-champ

1. Lettre du 29 mars 1789, reproduite par M. CANS, *loc. cit.* — Cf. *Œuvres de Boisgelin. Notice préliminaire* par Mgr de BAUSSET, p. LV à LXIX. — Un article de M. de Carné sur Boisgelin, *Correspondant* de mai 1874. — M. de Bertier, premier évêque de Blois, avait également calmé le peuple mutiné dans une disette.

il les partage entre les deux curés étonnés eux-mêmes de tant de vertu ¹. M. de Pressigny, dont on vantait ainsi la charité à la Chambre des pairs, avait eu lui-même l'occasion, trois ans auparavant, de rendre le même hommage à l'évêque de Langres, le cardinal de La Luzerne. « Je l'ai vu, dit-il, vendre tout ce qui lui restait susceptible de quelque prix, pour le distribuer à des prêtres français, que la tourmente révolutionnaire avait poussés jusqu'à la ville éloignée où il habitait alors. »

Nous pourrions demander à un prélat infidèle à ses devoirs, durant la Révolution, une preuve nouvelle de cette générosité irrésistible qui caractérise cet ancien épiscopat. Lafont de Savine, évêque de Viviers et évêque jureur, est réfugié à Paris. Sorti de prison en 1795, il vit de privations, se faisant commis de bureau, expéditionnaire, porteur d'eau, et est recueilli la nuit dans la mansarde d'un de ses anciens domestiques. Une âme charitable, qui l'a reconnu et a pitié de sa détresse, lui donne un jour un écu de six francs. A quelques pas, Savine est accosté par un mendiant qui lui demande l'aumône; Savine lui remet les six francs qu'il vient de recevoir. Chez lui, l'habitude, l'instinct de la charité sont plus forts que le cri de la faim et le souci de sa propre misère. Tels furent ces nobles prélats en qui le cœur du gentilhomme venait imprimer un nouvel élan et je ne sais quoi de chevaleresque à la charité de l'évêque. L'antique Eglise gallicane montrait, avant de disparaître, un cœur plus grand que toutes les misères.

1. Chambre des pairs, 17 avril 1824. La dignité, chez ces prélats, était à la hauteur de leur charité. M. de Serre raconte que M. de Pressigny, envoyé ambassadeur à Rome par Louis XVIII, dut se retirer à Gênes avec le pape et les cardinaux lors du retour de Napoléon. Il se trouvait sans traitement, sans ressources; quelques cardinaux crurent devoir mettre leur bourse à sa disposition. Il refusa. « Je ne sais, leur dit-il, si l'ambassadeur de France pourrait vous le rendre, mais, comme simple particulier, je ne possède rien, et je ne voudrais pas contracter des engagements que je ne pourrais pas remplir si les événements venaient à se prolonger. »